

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 AVRIL 2015**

Document approuvé par le Conseil Municipal en date 23 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 14 avril, à 19 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la Présidence d'Alain WALLART, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19
Date de la convocation : 7 avril 2015

Étaient présents :

Alain WALLART, Sylvain CHARLET, Anne-Marie DUPAS, Jacques-Philippe BERNARD, Mariannick JASPART, Francis POULAIN, Madeleine CARPENTIER, Patricia VANHAELEWYN, Pascal JASPART, Alexandre MORET, Liliane LACOUR, Jacques Alphonse BERNARD, , Michel LOCQUET, Rebecca BALEMBOIS, Françoise BERNARD, Eric VOLCKCRICK, Jean-Baptiste MORTREUX,

Absents/Excusés:

Véronique SELTENSBERGER donne procuration à Sylvain CHARLET
Véronique FAUQUEUX donne procuration à Jean-Baptiste MORTREUX

Secrétaire de séance :

Mariannick JASPART

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal (24 février 2015)

2) Finances

- 2.1 Subventions aux associations 2015
- 2.2 Approbation du Compte Administratif 2014
- 2.3 Approbation du Compte de Gestion 2014
- 2.4 Affectation des Résultats 2014
- 2.5 Vote des trois taxes locales 2015
- 2.6 Vote du Budget Primitif 2015
- 2.7 ALSH : Tarifs 2015

3) Affaires Communales

- 3.1 Marché Public : lancement d'une procédure d'appel d'offres concernant les travaux de voirie « Programme 2015 ».
- 3.2 CAD : Signature du Contrat de Ville 2015-2020.
- 3.3 CAD : Adoption du rapport de la commission des transferts de charges.
- 3.4 CAD : Création de service commun pour l'instruction des ADS par la CAD.

1) Approbation du Compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (24 février 2015)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (24 février 2015)

2) Finances2.1 Subventions aux associations 2015

Associations :	2013		2014		2015	
	Base	Except.	Base	Except.	Base	Except.
Les Amis d'Andy	300 €		300 €		300 €	
Donneurs de sang de Féchain	300 €		300 €		300 €	
Amicale du personnel communal	4 100 €		4 100 €	500 €	4 000 €	0 €
Badminton club de Féchain	700 €		700 €	300 €	700 €	
Club philatélique de la Sensée	500 €		500 €		300 €	
Féchain athlétique club	2 300 €		2 300 €	300 €	2 300 €	
Féchain FootBall Club	6 100 €		6 100 €		6 100 €	
FéchéBike	600 €	700 €	800 €	500 €	800 €	
Fédération des DDEN	100 €		100 €		100 €	
Harmonie Fressain-Féchain	3 800 €		3 800 €		3 300 €	
Société colombophile	300 €		300 €		300 €	
Invisible Noise	300 €		300 €		300 €	
Judo club de Féchain	5 000 €		5 000 €		5 000 €	
La Féchinoise	900 €		900 €		900 €	
La Fine plume	400 €		0 €		0 €	
La Villanelle	1 200 €		1 200 €		1 200 €	
Les Marcheux de la Sensée	800 €		800 €		800 €	
Les Médailleurs du travail	1 300 €		1 300 €		1 300 €	
Société de chasse de Féchain	400 €		500 €		500 €	
Société de pêche et de loisirs	400 €		400 €		400 €	
Tennis club de Féchain	2 300 €		2 300 €		2 300 €	
Union nationale des combattants	400 €	700 €	400 €	700 €	400 €	
Secours Catholique	500 €		500 €		500 €	
RdV Musique					200 €	
Solidarine	200 €		0 €		0 €	
Les Scrapinoises	300 €	200 €	300 €		300 €	
Prévention Routière	200 €		200 €		0 €	
Haveluy Vélo Club – (brocante)	1 000 €		1 200 €		1 200 €	
M'Danser	0 €	0 €	300 €		300 €	
Pass'Sport (M. Brice)	300 €	0 €	0 €		300 €	
2CV Club de la Sensée					300 €	
Subventions en attente	0 €		800 €		0 €	
Total:	35 000 €	1 600 €	35 700 €	2 300 €	34 700 €	0 €
		36 600 €		38 000 €		34 700 €
CCAS		2 000 €		2 000 €		1 000 €
Total de l'enveloppe "subventions"	38 600 €		40 000 €		35 700,00 €	

2.2 Approbation du Compte Administratif 2014

M. LE MAIRE rappelle au **CONSEIL MUNICIPAL** que le Compte Administratif est le document qui fait état du bilan des recettes et des dépenses, en fonctionnement et en investissement, de l'année précédente.

Le compte administratif 2014 :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre :	Montant :	Chapitre :	Montant :
011 – Charges à caractère général	469 206.08 €	013 – Atténuations de charges	80 720.08 €
012 – Charges de personnel	709 452.09 €	70 – Produits des services	56 876.46 €
014 – Atténuation de Produits	2 125.00 €	73 – Impôts et taxes	891 274.84 €
042 – Opérations d'ordre	55 335.71 €	74 – Dotations et participations	392 887.27 €
65 – Autres charges	144 683.27 €	75 – Autres produits	100 654.81 €
66 – Charges financières	32 030.75 €	76 – Produits financiers	3.84 €
67 – Charges exceptionnelles	2 567.84 €	77 – Produits exceptionnels	3281.76 €
Total :	1 415 400.74 €	Total :	1 525 699.06 €
Excédent de fonctionnement : 110 298.32 €			

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre :	Montant :	Chapitre :	Montant :
10 – Dotations, Fonds Divers et Réserves	370.00 €	10 – Dotations	211 499.91 €
16 – Emprunts et dettes	56 883.09 €	13 – Subventions	29 061.71 €
20 – Imm. incorporelles	7 797.60 €	040 – Opération d'ordre	55 335.71 €
21 – Imm. corporelles	183 585.44 €		
23 – Imm. en cours	171 585.57 €		
Total :	420 221.70 €	Total :	295 897.33 €
Déficit d'investissement : 124 324.37 €			

En accord avec le Code général des Collectivités Territoriales, **M. LE MAIRE** quitte la séance préalablement au vote du Compte Administratif et **MADELEINE CARPENTIER**, doyenne du Conseil Municipal, prend la Présidence de l'assemblée et fait procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE à 18 voix unanimes**, d'approuver le Compte Administratif de 2014 de la Commune, tel que résumé ci-dessus.

2.3 Approbation du Compte de Gestion 2014

M. LE MAIRE communique au **CONSEIL MUNICIPAL** le bilan transmis par M. le receveur d'Arleux, retranscrit comme suit :

Exercice 2014	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014	Restes à réaliser, à financer en 2014	Affectation des résultats de clôture sur 2014
Fonctionnement	Compte 110 = 185 639.85 € Compte 12 = 359 030.81 € <hr/> 544 670.66 €	128 327.51 €	110 298.32 €	Compte 110 = 416 343.15 € Compte 12 = 110 298.32 € <hr/> + 526 641.47 €		CAPACITE : 526 641.47 €
Investissement	- 92 495.64 €		- 124 324.37 €	Compte 001 du BP 2014 : -216 820.01 €	-51 856.07 € + 52 497.02 € <hr/> 640.95 €	BESOIN : Compte 1068 216 179.06 €
BILAN	452 175.02 €	128 327.51 €	- 14 026.05 €	309 821.46 €		DISPONIBLE BP 2015 Compte 002 : 310 462.41 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **CONSTATE ET APPROUVE A L'UNANIMITE** l'adéquation entre le Compte de Gestion de 2014 et le Compte Administratif 2014.

2.4 Affectation des Résultats 2014

M. LE MAIRE, après avoir présenté le compte administratif et le compte de gestion de 2014, propose au **CONSEIL MUNICIPAL** d'affecter les résultats selon le tableau suivant :

Chapitre 001 : le solde d'exécution de la section d'investissement :

déficit d'investissement 2013 :	+	Déficit d'investissement 2014 :	=	001 :
- 92 495.64 €		- 124 324.37 €		- 216 820.01 €

La capacité :

Excédent de fonctionnement reporté :	+	Excédent de fonctionnement 2014 :	=	Capacité :
416 343.15 €		110 298.32 €		526 641.47 €

Compte 1068 : le besoin :

- 001 :	+	- Restes à réaliser à financer en 2014 :	=	1068 :
- 216 820.01 €		640.95 €		216 179.06 €

Chapitre 002 : l'excédent de fonctionnement reporté :

Capacité :	-	1068 :	=	002 :
526 641.47 €		216 179.06 €		310 462.41 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2014 telle que présentée ci-dessus.

2.5 Vote des trois taxes locales 2015

M. LE MAIRE propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales :

Taux des trois taxes en 2014 :

Taxes :	Taux de 2014 :	Base d'imposition :	Produit correspondant :
d'habitation	14.70 %	1 553 000 €	228 291.00 €
foncière (bâti)	14.90 %	1 151 000 €	171 499.00 €
foncière (non bâti)	75.90 %	31 500 €	23 909.00 €
<i>Total :</i>			423 699.00 €

Taux des trois taxes en 2015 :

Taxes :	Taux2015 :	Base d'imposition prévisionnelle :	Produit correspondant :
d'habitation	14.70 %	1 597 000 €	234 759.00 €
foncière (bâti)	14.90 %	1 178 000 €	175 522.00 €
foncière (non bâti)	75.90 %	31 800 €	24 136.00 €
<i>Total :</i>			434 417.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer le taux des trois taxes locales selon le tableau susvisé.

2.6 Vote du Budget Primitif 2015

M. LE MAIRE présente le Budget Primitif 2015,

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
<i>Chapitre :</i>	<i>Montant :</i>	<i>Chapitre :</i>	<i>Montant :</i>
011 – Charges à caractère général	441 055.00 €	002 – Excédent de fonctionnement reporté	310 462.41 €
012 – Charges de personnel	730 204.00 €	013 – Atténuations de charges	130 600.00 €
65 – Autres charges	135 870.00 €	70 – Produits des services	80 700.00 €
66 – Charges financières	29 342.00 €	73 – Impôts et taxes	917 033.00 €
67 – Charges exceptionnelles	3 000.00 €	74 – Dotations et participations	344 140.00 €
014- Atténuation de Produits	2 000.00 €	75 – Autres produits	103 018.00 €
022- Dépenses Imprévues	100 600.00 €	77 – Produits exceptionnels	3 640.00 €
023 – Virement à la section d'inv.	464 222.41 €	042- Opérations d'ordre	16 700.00 €
<i>Total :</i>	1 906 293.41 €	<i>Total :</i>	1 906 293.41 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
<i>Chapitre :</i>	<i>Montant :</i>	<i>Chapitre :</i>	<i>Montant :</i>
001-Solde d'exécution	216 820.01 €	001 – solde d'exécution	
020 – Dépenses imprévues		021 – Virement de la section de fonc.	464 222.41 €
16 – Emprunts et dettes	58 533.00 €	10 – Dotations et fonds divers	257 788.06 €
20 – Immobilisations Corporelles	102 202.40 €	21- Immobilisations Corporelles	45 000.00 €
21 – Imm. corporelles	26 780.00 €	Opérations en cours	70 087.02 €

040- Opérations d'ordre	16 700.00 €		
Opérations en cours	416 062.08 €		
<i>Total :</i>	837 097.49 €	<i>Total :</i>	837 097.49 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le Budget Primitif 2015 tel que présenté ci-dessus.

2.7 ALSH : Tarifs 2015

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL par 18 voix pour et 1 abstention**

- **Décide** de fixer comme suit les tarifs de l'ALSH

Tarifs de l'accueil de loisirs			
<i>Groupe (selon le quotient familial) :</i>		<i>Montant :</i>	
		<i>Inscription au mois :</i>	<i>Inscription à la semaine :</i>
Féchinois	1 ^{re} tranche		18.00 €
	2 ^e tranche		20.00 €
	3 ^e tranche		22.00 €
Extérieurs			40.00 €

3) Affaires Communales

3.1 Marché Public : lancement d'une procédure d'appel d'offres concernant les travaux de voirie « Programme 2015 ».

VU l'article L. 2122 – 21 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 33 du code des marchés publics ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de FECHAIN de procéder, par voie de l'appel d'offres, à la consultation pour la réfection des trottoirs et de la voirie, rue Hubert RAOUT, rue des mésanges et rue de l'égalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité

ARTICLE 1. – d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres afin de consulter les entreprises pour la réfection des trottoirs et de la voirie, rue Hubert RAOUT, rue des mésanges et rue de l'égalité.

ARTICLE 2. – d'autoriser M. le Maire à réunir la Commission d'Appel d'Offres.

3.2 CAD : Signature du Contrat de Ville 2015-2020

La Communauté d'Agglomération du Douaisis prépare activement en concertation avec l'ensemble des villes concernées par la Politique de la Ville et avec les partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département du Nord, la CAF, l'ARS, les Chambres consulaires, les Bailleurs...

Ce nouveau contrat renove les modalités de l'intervention publique en faveur des quartiers les plus en difficultés en privilégiant une approche stratégique au service du territoire. Ce contrat unique permettra de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun autour d'un projet de territoire partagé par tous les acteurs,

et d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de ville 2015-2020.

3.3 CAD : Adoption du rapport de la commission des transferts de charges.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a réuni sa commission locale des transferts de charges le 20 février 2015 suite à la prise de compétence concernant la Mission Locale au 1^{er} janvier 2014.

Un rapport consigne les transferts financiers associés à cette prise de compétence entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Ainsi, il vous est proposé après lecture de ce rapport joint à la présente délibération, d'approuver les termes de celui-ci, et d'en informer la Commission Locale des Transferts de Charges de la CAD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver les termes du rapport émis par la commission locale des transferts de charges de la CAD.

3.4 CAD : Création de service commun pour l'instruction des ADS par la CAD.

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle que l'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014, modifiant l'article L422-8 du code de l'urbanisme, met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gracieux des services de l'Etat au profit des communes de la CAD, pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme.

La CAD a proposé à celles de ses communes adhérentes qui le souhaitent la mutualisation, sous son égide, de l'instruction de ces actes.

La mutualisation n'a aucun caractère obligatoire et n'entraîne aucun transfert supplémentaire de compétence de la Commune à la CAD.

Il s'agit d'une coopération de nature contractuelle ayant pour objet la mise en place d'un « service commun » doté de missions fonctionnelles, librement créé par la Communauté et les communes qui le souhaitent, dans les conditions et formes définies à l'article L5211-4-2 du CGCT. Cette disposition prévoit la signature préalable d'une convention entre la CAD et les communes intéressées, afin de régler les modalités notamment financières de cette mutualisation.

Les personnels de ce service commun sont recrutés par la CAD et relèvent de l'autorité directe de son Président.

La CAD propose différents niveaux de service à la commune, qui peut opter à sa convenance pour l'une des trois solutions suivantes !

- **Option 1** : Mutualisation de l'instruction de l'ensemble de vos actes et autorisations d'urbanisme (ADS), sauf les CUa
- **Option 2** : Mutualisation uniquement des PC et CUb
- **Option 3** : Aucune mutualisation.

Le choix d'une mutualisation aurait pour contrepartie le versement par la Commune à la CAD d'une participation financière annuelle :

- Mutualisation de l'ensemble des ADS sauf CUa : 2.50 euros par habitant/an ;
- Mutualisation des PC et CUb : 1.75 euros par habitant/an

L'ensemble des modalités d'organisation et de fonctionnement du service commun, pour les options 1 et 2, sont décrites dans les projets de convention joints à la présente délibération.

La création du service commun n'entraîne en l'état aucun transfert de personnel de la commune vers la CAD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver la création d'un service commun entre elle et la CAD pour l'instruction d'actes et d'autorisations d'urbanisme ;

- De choisir l'option 1 de service proposée par la CAD (mutualisation de l'instruction de l'ensemble des ADS sauf les CUa) ;
- D'approuver en contrepartie le versement par la commune au profit de la CAD d'une participation financière fixée à 2.50 euros par habitant et par an, dans les conditions fixées à la convention « option1 » annexée ;
- D'approuver l'ensemble des stipulations de la convention « option 1 » annexée, et autoriser Monsieur le Maire à la souscrire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

FIN DE SEANCE